



**NATURE  
ENVIRONNEMENT 17**

2 avenue Saint-Pierre  
17700 Surgères

05 46 41 39 04  
n.environnement17@wanadoo.fr

www.ne17.fr

**Observations de Nature Environnement 17**

**Enquête publique**

**Projet de parc photovoltaïque au sol à GUITINIÈRES**

Nature Environnement 17 est une association départementale agréée pour la protection de la nature au titre de l'article L.141-1 du code de l'environnement (renouvellement par arrêté du 3 mars 2022).

Elle a notamment pour objet « *de protéger, de conserver et de restaurer les espaces, ressources, milieux et habitats naturels, les espèces animales et végétales, la diversité et les équilibres fondamentaux écologiques, l'eau, l'air, les sols, les zones humides, les sites, le littoral, les paysages et le cadre de vie (dont l'urbanisme)* ».

Afin de privilégier le dialogue et la concertation, Nature Environnement 17 présente ses observations lors des enquêtes publiques afin que les projets sur le département ne portent pas atteinte aux milieux naturels, à la biodiversité et à la gestion durable et équilibrée de la ressource en eau.

En l'espèce, la lecture du dossier d'enquête publique sur la demande de permis de construire nécessaire à la réalisation du projet de construction d'une centrale photovoltaïque au sol au lieu-dit Les Rentaneaux – Le Touzinard, par la société RD PROJET 4 sur la commune de Guitinières, nous amène à présenter les observations suivantes :

La zone d'implantation potentielle (ZIP) est partiellement située sur le site NATURA 2000 Haute Vallée de la Seugne, sur une ZNIEFF de type II et se trouve bordée de zones humides, d'un cours d'eau, et d'une mare.

La zone d'implantation elle-même comporte la présence de prairie de fauche atlantique, et de prairie atlantique et subatlantiques humides, et d'une aulnaie frênaie, qui doivent absolument être protégées. Au regard de l'intérêt écologique de la zone d'implantation, la localisation du projet nous interpelle.

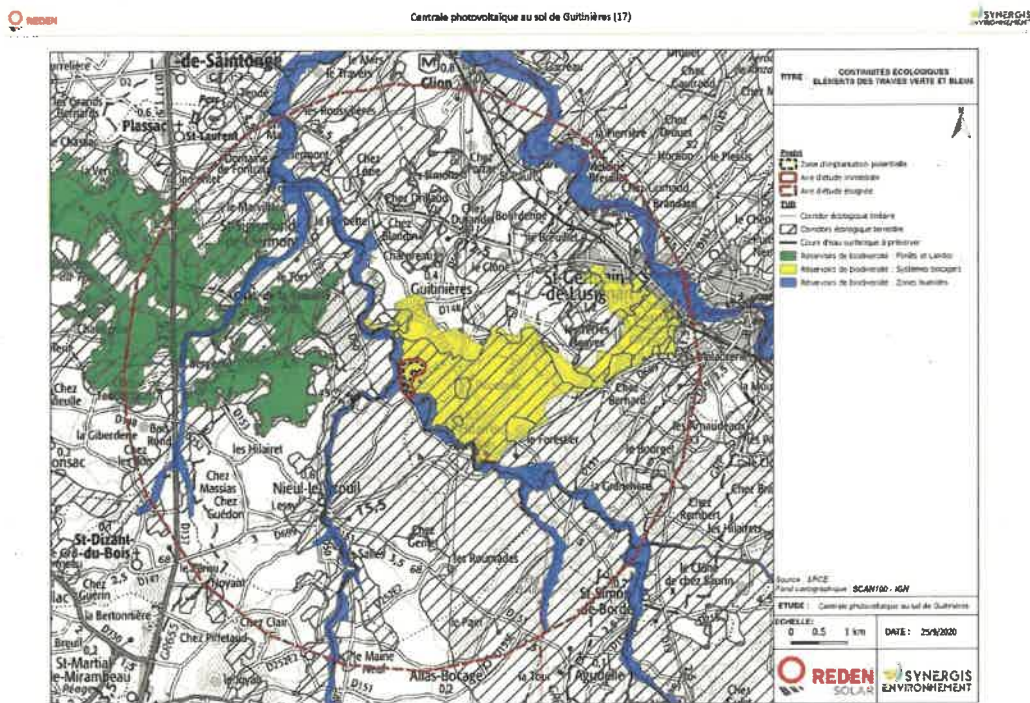
La loutre d'Europe, espèce protégée, a été détectée en bordure de la zone d'implantation. Au niveau de la mare, il y a également un enjeu très fort sur les oiseaux nicheurs sur l'intégralité de la ZIP. La zone NATURA 2000 est également l'habitat du Vison d'Europe et de la Cistude, espèces protégées.

Le site présente un enjeu très fort au niveau des zones forestières et des fourrés médio-européens, un enjeu fort au niveau de la prairie de fauche atlantiques, de la prairie atlantiques et subatlantiques humide, des pâturages interrompus et des ourlets mésophiles.

Une majorité du site présente également des enjeux modérés et forts sur les chiroptères.

La zone d'implantation se situe enfin entièrement dans une trame verte et bleue du SRADETT, en tant que réservoir de biodiversité pour les zones humides, ainsi que pour les forêts et landes aux alentours, et corridor écologique terrestre. Elle est également située en bordure d'un cours d'eau à préserver, le Maine.

Suivant la carte communale, le secteur choisi par le groupe REDEN est inconstructible. Quand bien même un projet de centrale photovoltaïque peut être autorisé pour des questions d'intérêt public, l'intérêt écologique doit être pris en compte et mis en balance. Nature Environnement 17 considère que les enjeux écologiques de ce site intégrés dans la trame verte et bleue du SRADETT doivent être préservés et invite le groupe REDEN à choisir un autre emplacement.



L'ancien circuit de Quad, en friche depuis une dizaine d'année, présente aujourd'hui de nombreuses espèces, et de nombreuses qualités paysagères et écologiques (page 213) avec une végétation arborée. Les friches, si elles n'ont pas d'intérêts économiquement, servent de réservoir à biodiversité.

**Rappelons qu'il est nécessaire d'étudier les sites alternatifs et que la localisation finale ne doit pas dépendre uniquement de critères économiques comme en l'espèce.**

Rappelons également que l'effet cumulé de ces projets dans le département dégradent peu à peu la biodiversité.

L'ensemble du site présente donc un **grand intérêt écologique**, avec une biodiversité riche à protéger. Ce site ne nous paraît donc **absolument pas opportun pour l'installation d'une centrale photovoltaïque compte tenu de ces enjeux à préserver, quand bien même l'installation de ce type de centrale est nécessaire dans le cadre de la lutte contre le réchauffement climatique.**

La carte de synthèse des enjeux et implantation démontre bien que l'intégralité de l'implantation est prévue sur une zone à enjeux modéré et fort. (p247)



ainsi que l'évitement des zones humides et des espaces protégés pour la protection de la nature et des paysages, ce qui n'est pas le cas en l'espèce.

Une friche agricole et une friche d'un ancien circuit de motocross ne sont pas des terres artificialisées, mais des terres en cours de renaturation, avec un résultat plutôt satisfaisant à ce jour à la lecture de l'évaluation environnementale produite.

Dans son mémoire de réponse à la MRAE, le groupe REDEN mentionne avoir recherché des emplacements alternatifs à l'échelle de la communauté de commune de la Haute Saintonge. Cette aire de recherches est très insuffisante. Nature Environnement 17 observe que le groupe REDEN intervient sur l'ensemble du territoire, et même dans 8 pays différents. Les recherches de solutions alternatives auraient dû se porter à l'échelle départementale, voire même régionale, son champ d'action étant des plus larges.

Enfin, il sera précisé que pour remplir ses missions statutaires, Nature Environnement 17 dispose d'une cellule juridique qui engage fréquemment des actions en justice. La localisation choisie en l'espèce pourrait constituer un motif de recours, d'autant plus en l'absence de prescriptions spéciales au sein du permis.

Par conséquent, Nature Environnement 17 présente des observations défavorables au projet tel quel qu'il est présenté aujourd'hui.

Gérard FRIGAUX

Président

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'G' followed by the number '3'.